

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Étaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
François GUILLOT, Christelle MACKE, David BRACONNEAU,
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS

Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (délibération n° 2026-04-06)

Vu le projet de budget primitif 2026 préparé lors de la réunion plénière
du 31 mars 2026,,

Considérant que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en
recettes :

- En section de fonctionnement à 2 970 560,29 €
- En section d'investissement à 2 517 610 €

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal valide le budget
primitif 2026 au niveau des chapitres, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER